



AVIS EMIS PAR  
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
AU COURS DE SA SÉANCE DU 19 AVRIL 2012

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération du 11 octobre 1999, signé à Kleinmond le 11 septembre 2009**

---

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT À  
L'ACCORD ENTRE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET SES  
ETATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE  
DU SUD, D'AUTRE PART, MODIFIANT L'ACCORD SUR LE  
COMMERCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LA COOPÉRATION DU  
11 OCTOBRE 1999, SIGNÉ À KLEINMOND LE 11 SEPTEMBRE 2009**  
**Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.**  
**19 avril 2012**

---

**Saisine**

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a reçu le 26 mars 2012, de la part du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge des Finances, une demande d'avis concernant l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la République d'Afrique du Sud, d'autre part, modifiant l'accord sur le commerce, le développement et la coopération du 11 octobre 1999, signé à Kleinmond le 11 septembre 2009.

Après examen le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

**Avis**

**Le Conseil** prend acte que l'avant-projet d'ordonnance, qui est soumis pour approbation, contient une révision de l'accord initial, pleinement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004.

**Le Conseil** prend acte que cette actualisation prévue, inscrit de nouvelles considérations relatives au désarmement et à la non-prolifération, aux droits de l'Homme et au respect de l'Etat de droit. Elle modifie également certains articles relatifs à la coopération en matière de technologie de l'information et de la communication, au transport maritime, aux Objectifs du Millénaire pour le développement, la science et la technologie. Enfin, de nouveaux articles ont été introduits dans différents domaines dont la lutte contre la drogue, la lutte contre le terrorisme et le blanchiment de capitaux, la lutte contre la criminalité, le commerce d'armes légères et de petits calibre, l'appui à la Cour pénale internationale et la migration.

N'ayant pas de remarques particulières à formuler concernant cet avant-projet d'ordonnance, **le Conseil** formule un avis favorable.

\*  
\* \*